



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 58052

Texte de la question

M. François Asensi attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la politique engagée par les États-Unis en Afghanistan. En effet, depuis le retour de la France au sein du commandement intégré de l'OTAN, décision prise par le Président de la République et entérinée par la majorité présidentielle au Parlement, aujourd'hui chaque position prise par l'administration américaine ou ses responsables militaires engage irrémédiablement notre pays. Or, dans un rapport de la commission des affaires étrangères du sénat américain, deux généraux préconisent une nouvelle stratégie pour lutter contre les trafiquants de drogues soupçonnés de financer les activités terroristes : celle des liquidations extra-judiciaires, c'est-à-dire l'élimination physique des personnes incriminées. Si une telle position devait devenir la stratégie officielle du gouvernement américain, et par conséquent celle de l'OTAN, notre pays se verrait contraint d'accepter et de légitimer l'inacceptable, tant sur le plan éthique, diplomatique que politique. D'une part, ce serait bafouer toute idée de justice et de démocratie, que notre République porte historiquement et qu'elle a renforcée avec la fin de la peine de mort. D'autre part, nul doute que certains auront tôt fait de rappeler aux membres de l'OTAN les méthodes utilisées, soit en mettant en avant le discrédit d'une telle stratégie, soit au contraire afin de mieux légitimer leurs propres excès. Quelle valeur aura alors la voix de la France lorsque celle-ci souhaitera porter le message humaniste qui est historiquement le sien ? Enfin, sur le terrain des opérations, cette stratégie n'a aucune vertu d'exemplarité. Par le choix de ne combattre que les « mauvais » trafiquants de drogues, c'est-à-dire ceux qui soutiennent les talibans, le message ainsi délivré aux Afghans est qu'il est possible d'être trafiquant, mais à la condition d'être du bon côté. Il souhaite donc connaître sa position sur de tels choix stratégiques, et par là-même souhaite savoir si, en cas de volonté des États-Unis de rendre effective cette stratégie sur le terrain afghan, la France s'opposera à son application.

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58052

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2009, page 8421

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)